



Résiliation de mutuelle pour mutuelle obligatoire

Par **lam van lu**, le **06/10/2010 à 22:01**

Bonjour,
Je souhaite résilier ma mutuelle individuelle pour mutuelle d'entreprise obligatoire mise en place en 2009. J'ai tardé avant de réaliser ma demande.
Ma Mutuelle individuelle m'oppose donc un refus pour dépassement d'un délai de 1 mois après date de l'évènement.
Est-ce légal?
Vous remerciant de votre réponse

Par **aliren27**, le **07/10/2010 à 08:17**

Bonjour,
vous avez un délai à respecter pour résilier une assurance. Si vous le dépassez, l'organisme est en droit de refuser et de vous faire payer l'année entière.
Cordialement
Aline

Par **lorelay45**, le **07/10/2010 à 17:24**

Bonjour,
Reprenez les conditions générales de votre ancien contrat au moment de la souscription. Il convient aussi de présenter un courrier de votre nouvel employeur qui instaure la mutuelle obligatoire.
Saisissez le service contentieux de l'ancienne mutuelle et expliquez la situation en recommandé av AR. En général, ça peut passer mais il est vrai qu'il fallait respecter le délais imposé par l'ancienne mutuelle mais il arrive qu'il y'ait un délai de carence prévu par la nouvelle mutuelle qui peut vous empêcher de résilier l'ancienne dès votre embauche!
Cdt